

UNE REALITE MATERIELLE DOUBLEE D'UNE UTOPIE SOCIALE? LES CITES OUVRIERES DES ETABLISSEMENTS THIRIEZ A LOOS-LEZ-LILLE

Delphine Vanez

La main-d'œuvre industrielle croissante et abondante qui vint grossir la population d'une ville posa là comme ailleurs le problème du logement et suscita des programmes de construction que l'on peut considérer comme un délit d'urbanisme. Le mot n'est pas trop fort pour évoquer œuvre de la famille Thiriez dans la ville de Loos-lez-Lille qu'elle a pratiquement contribué à créer, ou pour le moins at-elle transformé un gros bourg rural en cité industrielle qui n'a rien d'utopique. Cette étude est rédigée dans le cadre des recherches que j'ai entreprises en vue de mon mémoire de maîtrise, *Le Creuset d'une dynastie : les Thiriez et les Danel-Thiriez*, Lille III, 1992, 214 pages et 45 pages d'annexes, sous la direction de madame Odette Hardy-Hémery.

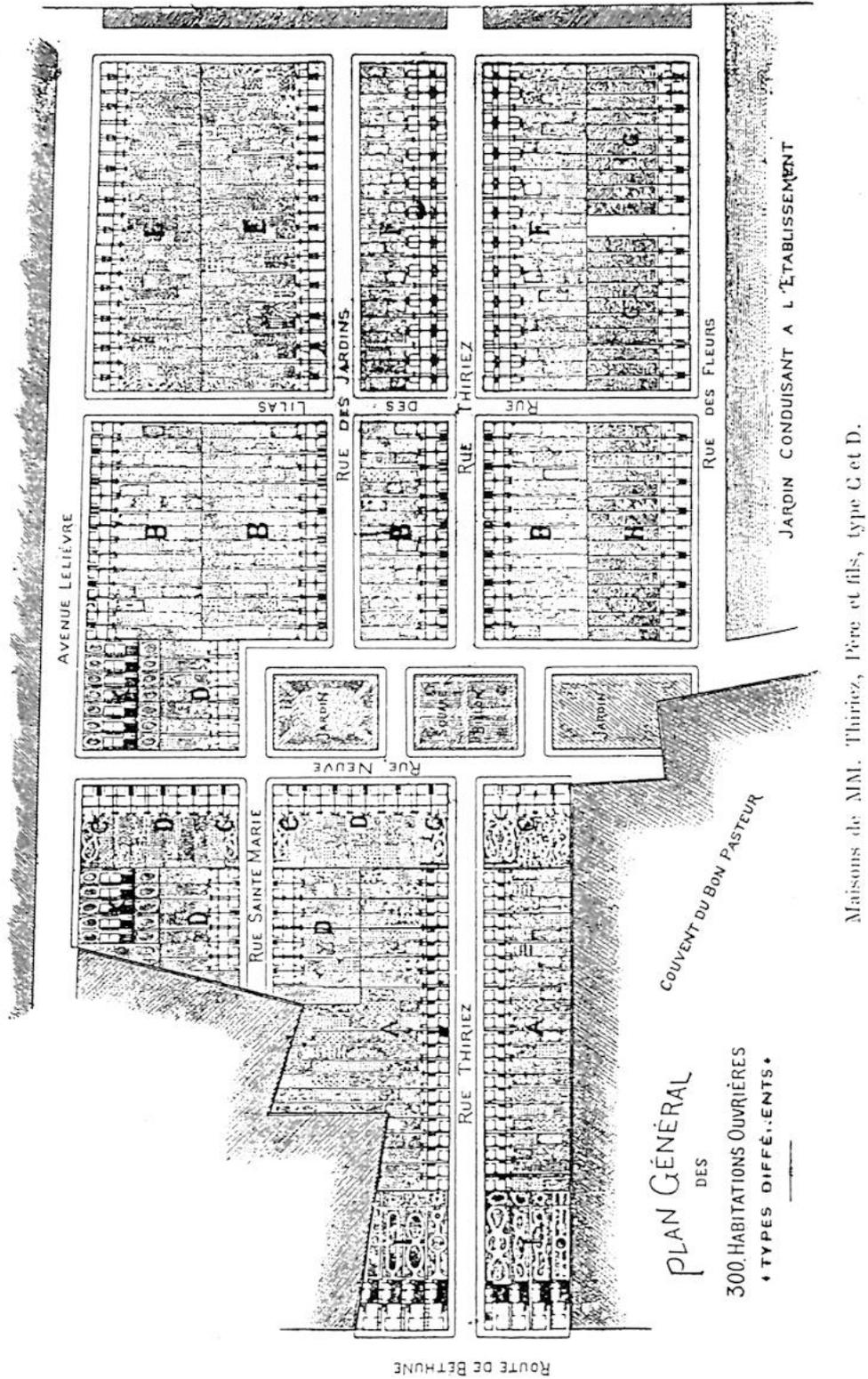
La firme Thiriez avait en effet compris l'efficacité économique et politique de l'habitat par philanthropie ou charité chrétienne puisqu'elle appartient à une grande famille du Nord caractérisée par la ferveur de sa foi catholique mais également par intérêt.

Les établissements Thiriez vont ainsi intégrer leurs usines, les demeures de leurs propriétaires, les logements de leur personnel au paysage loosier original au sein duquel se distingue nettement le centre communal et le hameau d'Ennequin. Sur ce territoire, on distingue trois phases et trois périmètres de constructions des cités ouvrières par la firme.

En 1913, deux cent soixante-huit maisons forment une cité qui peut être considérée comme le modèle du genre à l'époque (cf. plan de la cité). Il faut en priorité distinguer les maisons destinées aux ouvriers de celle réservées aux employés des Etablissements Thiriez Père et Fils.

Les maisons d'employés disposent d'une façade de cinq mètres cinquante sur l'avenue principale de Loos, la route de Béthune, et d'un terrain de quarante mètres de profondeur. Le rez-de-chaussée se compose d'un couloir qui distribue la salle-à-manger et le salon, d'une cuisine et d'une laverie. Au premier étage l'on trouve trois chambres dont deux assez larges et une faisant plutôt fonction de cabinet de toilette ou chambre d'enfant. Le deuxième étage sous les combles, contient deux petites chambres et un grenier. Les W.C. et la pompe à eau sont dans la cour. La qualité des maisons est

rendue par le nombre des armoires, le soin donné aux peintures et tapisseries qui ornent le décor de l'habitation.



1. Plan de la première cité ouvrière achevée en 1913.

Les maisons des petits employés sont construites sur cinq mètres de largeur et sur un terrain de vingt-cinq mètres de profondeur. Elles se composent au rez-de-chaussée d'un couloir, d'une petite pièce à l'entrée, d'une salle-à-manger, ouvrant sur la cuisine qui elle-même, par une porte à deux vantaux vitrés, communique avec la petite cour qui précède le jardin. Elles ont leur pompe à eau et leur cabinet particulier. L'étage offre deux chambres indépendantes. Sur le devant de la mansarde se trouve une chambre et derrière, un grenier.

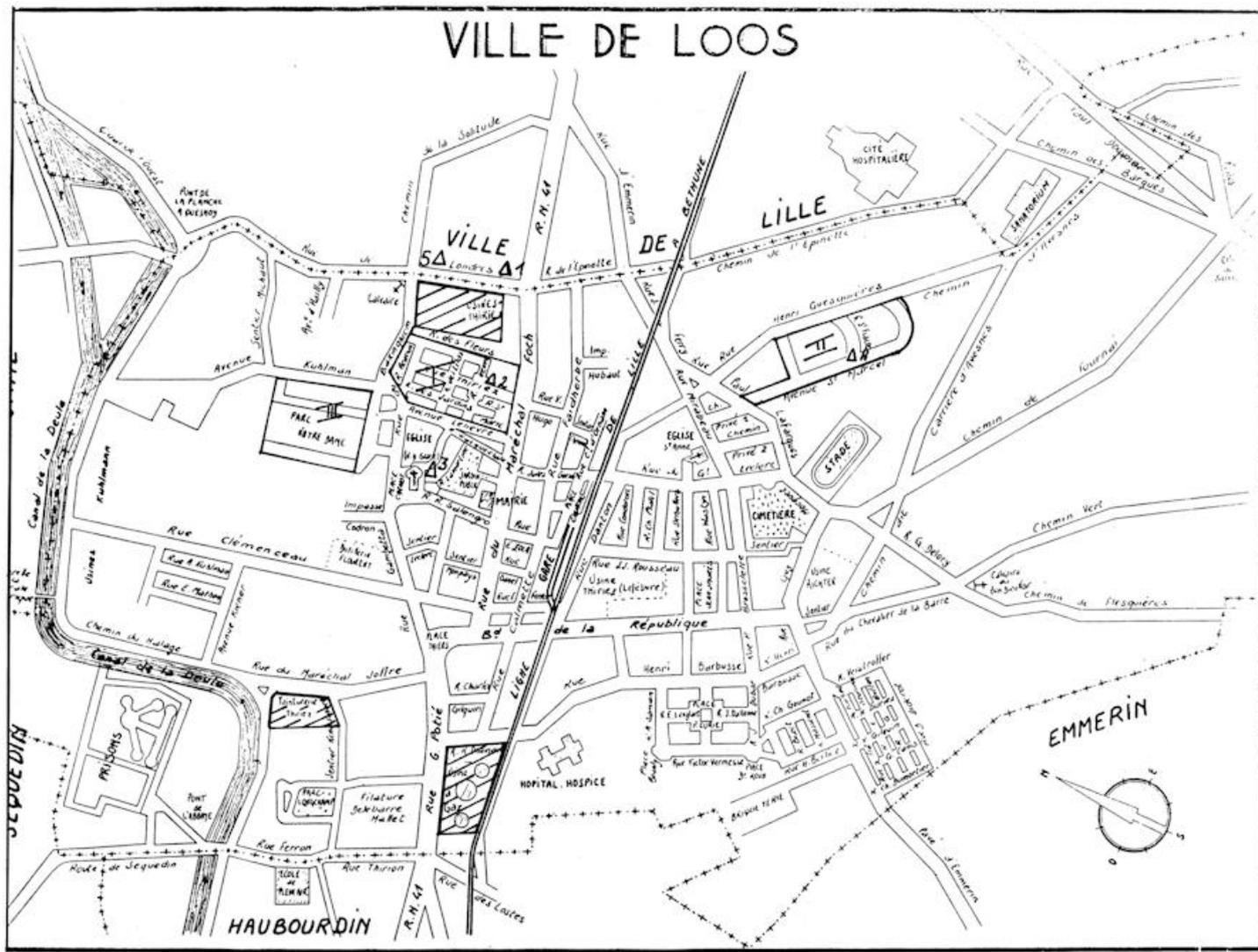
Les maisons d'ouvriers sont bâties sur le même modèle, mais si la profondeur du terrain est la même, la largeur de la façade se réduit quatre mètres quarante. Si elles sont louées un prix moindre, c'est parce que leur rapport la rue est moins prestigieux puisqu'elles ne donnent pas sur une rue principale mais sur des rues en retour.

Les maisons les moins chères ont été bâties en 1886/87. Leur rez-de-chaussée se compose d'une pièce principale qui occupe toute la largeur de la façade et d'un petit vestibule d'un mètre sur un mètre quatre-vingt pour que l'entrée ne se fasse pas directement dans la salle. L'escalier qui donne accès à l'étage prend naissance dans cette salle dite A demeure puisque c'est là que se réunissent quotidiennement les membres de la famille qui y vit. Cette salle unique communique par une porte vitrée avec une petite cuisine, de deux mètres sur un mètre cinquante, qui donne également par une porte vitrée sur une petite cour, où sont les cabinets d'aisance et la pompe à eau. De cette cour on accède au jardin. A l'étage, on trouve deux chambres indépendantes mais communicantes. Ces maisons ont été construites pour de jeunes couples sans enfant ou des ménages ayant un ou deux petits enfants. Quelques maisons construites sur le même modèle ont deux étages habitables et comportent quatre chambres. Elles sont destinées aux familles nombreuses.

Les maisons les plus anciennes disposent au rez-de-chaussée de deux salles et d'une pièce ouverte donnant sur le jardin faisant office de cuisine. Elles ont été bâties selon deux schémas de construction dont la seule différence entre eux réside dans l'existence d'un couloir permettant l'accès à la pièce du fond sans traverser obligatoirement la salle du devant.

Les jardins ont tous une profondeur de quinze à seize mètres ; en effet, le terrain a une longueur moyenne de vingt-cinq mètres et la maison construite sur sept mètres cinquante est suivie d'une cour d'un mètre cinquante à deux mètres. Le descriptif de ces maisons est possible grâce à l'ouvrage d'A. Renouard et L. Moy : *Exposition universelle de 1889, commission de l'économie sociale "Les institutions ouvrières et sociales du département du Nord"*, Lille, 1889. Les maisons les plus récentes de ce même périmètre, bâties au début du XX^e siècle, sont construites sur une surface totale de cent soixante mètres carrés, avec une largeur de quatre mètres soixante et une profondeur de trente-cinq mètres, que recouvrent la maison, la cour et le jardin. L'habitation occupe une profondeur de dix mètres et le jardin a une longueur de vingt-cinq mètres. Le rez-de-chaussée abrite un couloir d'entrée, une pièce donnant sur la rue puis la salle A demeure d'où part l'escalier et enfin une sorte de véranda qui fait office de cuisine puisque s'y trouve la pompe et un foyer. La jonction entre chaque pièce est assurée par une

double porte vitrée. Le premier étage abrite deux chambres tandis que le second étage est occupé par une troisième chambre et le grenier.



Toutes ces maisons entièrement excavées, bâties entre rue et jardin individuel, sont disposées par groupe de cinq, dix ou quinze autour d'un grand square. L'intimité de chaque foyer est préservée par les palissades des jardins et par l'existence de pompe, W.C., cour et jardin individuel.

Les prix de la location sont proportionnés A la taille du logement et varient de dix A cinquante francs en 1889. Les maisons destinées A accueillir les ouvriers supérieurs ont un loyer de cinquante francs par mois. Les maisons des petits employés sont louées A vingt francs par mois. Les ouvriers se partagent les maisons dont le loyer varie entre dix et dix-huit francs.

En 1920 débute la construction d'une cité-jardin de quatre-vingt-huit maisons et de trois immeubles collectifs où sont logés les ménages âgés du personnel. La distribution intérieure des maisons est traditionnelle : au rez-de-chaussée, une entrée, une salle-à-manger, un salon et une cuisine. Les étages accueillent les trois chambres destinées respectivement aux parents, aux filles et aux garçons et le grenier. Certaines maisons comptent quatre A cinq chambres et sont réservées expressément aux familles nombreuses. Ce nouvel habitat a été érigé dans un style de construction qui s'inspire

de la tradition architecturale flamande. La configuration générale du quartier diffère également : il ne s'agit plus d'alignements en vis-à-vis et perpendiculaires entre eux mais de petits groupes de maisons qui se distribuent autour de jardins et d'espaces verts. Le quartier présente également une autre innovation : l'introduction d'immeubles collectifs A trois étages. Deux appartements sont prévus A chaque étage. Chaque locataire disposait néanmoins pourtant d'un jardin. L'ensemble des jardins s'ordonnait autour de chacun des trois immeubles.

Les deux quartiers évoqués précédemment ont été élevés près du centre de Loos. La famille Thiriez va créer une troisième zone d'habitat dans l'autre pôle de développement de la ville : le plateau d'Ennequin. Cette fois, la cité n'est pas prioritairement destinée aux ouvriers des établissements Thiriez. Chaque maison a son style particulier et s'apparente plus en fait A une villa bâtie sur les plans adoptés dans le Nord pour les demeures bourgeoises. Les habitations sont de deux grandeurs différentes :

- les petites, pour vieux ou jeunes ménages ayant peu d'enfants ont une cuisine, une salle-à-manger, une buanderie, une pompe, des W.C. et deux chambres A l'étage.
- les grandes ont un vestibule, un petit vestiaire, une cuisine, l'office, une salle-à-manger, un salon, une buanderie, une pompe, des W.C. ; à l'étage, trois chambres et un vestiaire.

Chaque maison a six ou sept mètres de façade sur six ou sept mètres de profondeur avec un jardin d'une superficie variable de trois cent à cinq cents mètres carrés. Les loyers varient, en 1914, de dix-sept à vingt-cinq francs par mois suivant la taille et le coût de l'habitation.¹

Ces trois quartiers, érigés à l'initiative de la famille Thiriez, présentent une qualité d'habitation variable selon l'importance du locataire dans l'usine et celle, quantitative, de sa famille, la date et le contexte de l'époque de la construction. Mais elles ont toutes un point commun à savoir qu'il s'agit de véritables demeures et certainement pas de maisonnettes de courées. Leur principale caractéristique est d'avoir leur surface divisée en pièces aux fonctions différentes : en règle générale, une entrée, une salle-à-manger, une cuisine, pour les plus grandes un salon voir des dépendances ; un ou deux étages accueillent les chambres plus ou moins nombreuses selon l'importance de la famille qui y réside. L'accès à la location de ces demeures était naturellement subordonné à l'application d'un règlement. Le locataire devait s'engager à n'y loger que sa femme et ses enfants non mariés. Les maisons ayant trois chambres, la séparation entre les parents et les enfants, et, parmi ces derniers, entre les garçons et les filles, était expressément recommandée. Les maisons devaient être régulièrement entretenues et notamment les chambres devaient être blanchies à la chaux, au moins tous les ans. Le respect de l'ensemble de ces règles était soumis à la visite des maisons deux à trois fois par an. Ces maisons étaient uniquement destinées à la location, à l'origine. Leur mise en vente ne fut possible qu'après la seconde guerre mondiale.

En outre, les habitants de ces cités étaient encadrés par une série d'institutions visibles sur le plan architectural et ajoutant ainsi leur présence matérielle au paysage

¹ Ces renseignements sont disponibles dans l'ouvrage rédigé, à l'occasion du deuxième congrès de l'Union des Sociétés Industrielles de France tenu les 23-24-25 mai 1914 : *Le développement de l'habitation ouvrière à bon marché dans la région du Nord.*, Lille, 1914, 88 pages

urbain loossois. Existe donc un établissement qui accueille un patronage pour les enfants de trois à sept ans, une crèche pour les jeunes enfants de trois mois à trois ans et une école pour des élèves âgés de douze à quinze ans. S'ajoute un orphelinat pour les jeunes ouvrières sans famille et qui progressivement accueille également des fillettes ayant perdu leurs parents et destinées à intégrer le personnel des usines à l'âge requis. Il faut évoquer encore un économat, commerce réservé au personnel qui pouvait y acheter au meilleur prix un grand nombre d'articles ménagers et alimentaires. Cet économat était accompagné d'une société coopérative de consommation toujours réservée au personnel des établissements Thiriez. Une série de jardins potagers était mise à la disposition des ouvriers chefs de famille, pour un prix modique. Un stade sportif était consacré aux loisirs des ouvriers.

Ces institutions s'intégraient au paysage urbain constitué par les deux premiers ensembles résidentiels considérés, qui se situent au cœur même de la ville. Le troisième quartier, situé à Ennequin, accueille lui aussi une institution très significative, à savoir une école ménagère pour les jeunes apprenties de quatorze à seize ans. C'est l'ensemble de ces équipements qui a fait de Loos-lez-Lille une ville et plus particulièrement une ville ouvrière, puisque la plupart de ces infrastructures étaient destinées à combler les besoins d'une population ouvrière. De plus, il convient de signaler la quasi-parfaite intégration de cet équipement au noyau originel loossois et de la population ouvrière à celle de la ville. L'œuvre de la famille Thiriez ne se résume donc pas à un conglomérat d'habitations, certes de bonne qualité.

Au-delà des structures palpables fonctionnent des institutions qui n'étaient pas concrètement visibles dans l'habitat : une caisse de secours pour les ouvriers malades - à noter que les ouvriers blessés dans l'exercice de leurs fonctions recevaient leur salaire complet pendant le temps nécessaire à leur guérison et à leur convalescence - une maison de sœurs garde-malades, des indemnités aux jeunes mères durant six semaines après l'accouchement, une caisse de secours aux enfants des ouvriers décédés, une caisse d'épargne, une caisse de retraite, des allocations aux réservistes pendant le temps de leur période d'exercice, des ventes de charbon à prix réduit et des dots aux jeunes ouvrières.

L'habitat évoqué plus haut et l'ensemble des institutions exposées véhiculent une idéologie caractéristique de la civilisation industrielle et urbaine propre au nord de la France et qui relève de ce que l'on appelle le paternalisme. Ses valeurs sont la famille, la religion, la patrie et naturellement le travail. Ces idéaux sont en parfaite adéquation avec l'époque, ce qui concourt à expliquer pourquoi la presse et les auteurs contemporains nous brossent un tableau idyllique de l'ensemble de l'œuvre au cours de notre étude.

C'est là qu'intervient l'aspect utopique de la situation dans la mesure où elle n'a pas apporté universellement une amélioration à la condition des ouvriers puisque cette amélioration reposait sur une adhésion pleine et entière à des idéaux propres au patronat du Nord et à sa structure sociologique. Ainsi, en raison de l'étroite imbrication entre l'usine et la religion, les ouvriers qui n'étaient pas connus par la ferveur de leur foi ou

pour le moins par l'intensité de leur pratique religieuse, se voyaient interdire l'entrée à l'usine et donc l'accès à toutes ces institutions.

Néanmoins, cette série de mesures sociales, restrictives dans la définition de son public puisqu'émanant d'une société privée, a été relayée par des initiatives communales auxquelles a d'ailleurs participé la famille Thiriez en la personne de Léon Thiriez, maire de Loos de 1925 à 1929. Durant cette période, la gestion communale se consacre à structurer et à aménager de façon cohérente la ville en la dotant principalement de logements et d'équipements collectifs. L'aménagement de la ville passe par la création d'habitations destinées à la population loossoise, composée majoritairement de familles ouvrières, par la réalisation d'un jardin public et par la création d'établissements scolaires. Une série de mesures d'assistance est prise en faveur des familles nombreuses, des personnes âgées et infirmes. L'ensemble de ces dispositions nous montre combien le programme réalisé par le maire Léon Thiriez s'inscrit dans la tradition familiale des propriétaires des établissements Thiriez, tout en s'adressant à un public élargi à la population de la commune.

C'est à Léon Thiriez qu'est dédié un monument érigé à la mémoire de l'homme public, de l'industriel et du membre d'une famille illustre. Ce monument est formé d'une colonne supportant le buste en bronze de Léon Thiriez et devant laquelle une statue représente sous la forme d'une femme, la ville de Loos. Il est placé symboliquement au cœur de la première cité ouvrière édifiée par la firme Thiriez. Sa création témoigne de la couleur ouvrière de la ville et salue la dimension de l'œuvre d'une famille d'industriel.

L'ensemble des actes du colloque est disponible sur le site de l'APIC

<http://www.patrimoineindustriel-apic.com/>

